

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE D'ALMA 2017-2021



ADOPTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 16 JANVIER 2017

Ce rapport a été préparé par :

Pierre Vincent
Coordonnateur section bâtiments, développement durable et parcs
Ville d'Alma
900, rue Bombardier
Alma (Québec) G8B 7A1

Avec la collaboration du comité de développement durable composé de :

Monsieur Gilles Girard, conseiller municipal
Monsieur Lucien Boily, conseiller municipal
Madame Karine Morel, directrice du Service des travaux publics
Monsieur Denis Verrette, directeur du Service de l'urbanisme
Monsieur Alain Tremblay, directeur du Service des ressources humaines
Monsieur Marc Moffatt, directeur général C.E.D. et soutien au développement
Monsieur Jocelyn Tremblay, directeur du Service des loisirs et de la culture

Et le support de :

Madame Nadia Simard, stagiaire en développement durable

Droit d'auteur © 2016, Ville d'Alma

Tous droits réservés. Aucune partie de la présente publication ne peut être reproduite, enregistrée ou transmise sous une forme ou par un moyen quel qu'il soit, électronique, mécanique, photographique, sonore, magnétique ou autre, sans l'autorisation préalable écrite du propriétaire.

La présente a été réalisée avec l'aide du Programme Climat Municipalités du Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs (MDDEFP) du gouvernement du Québec.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE DE LA VILLE D'ALMA	II
MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	III
MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE D'ALMA	III
INTRODUCTION	1
MISE EN CONTEXTE	2
2.1 TERRITOIRE	2
2.2 POPULATION	4
2.3 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	4
2.4 ADMINISTRATION MUNICIPALE	4
MISSION, VISION, VALEURS	5
3.1 MISSION	5
3.2 VISION	5
3.3 VALEURS	6
DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	6
4.1 DÉCLARATION	6
4.2 OBJECTIFS	6
4.3 MÉTHODOLOGIE	7
4.3.1 Bilan et portrait interne	7
4.3.2 Consultations publiques	7
4.3.3 Bilan des consultations	8
4.3.4 Analyse des propositions et détermination des enjeux stratégiques finaux	9
ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	10
ENJEU 1 : LA DIVERSIFICATION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE	10
ENJEU 2 : L'EMBELLISSEMENT ET LA PÉRENNITÉ DU MILIEU BÂTI EXISTANT	10
ENJEU 3 : LA MOBILITÉ DURABLE	11
ENJEU 4 : L'ÉQUITÉ, LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS	11
ENJEU 6 : LA SENSIBILISATION ET LA PROMOTION DES VALEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	12

PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE..... 13

ANNEXE 1

Liste des initiatives environnementales, sociales et économiques
de la Ville d'Alma.....27

ANNEXE 2

Liste des participants aux séances de consultation publique.....29

Figure 1: Les trois pôles du développement durable.....2

Carte 1: Ville d'Alma.....3

Tableau 1: Nombre de propositions soumises par enjeux8

MOT DU MAIRE DE LA VILLE D'ALMA

Au nom des membres du conseil municipal de la Ville d'Alma, je suis heureux de vous présenter la toute première stratégie de développement durable de la municipalité. Vous trouverez à l'intérieur de celle-ci les orientations et les actions sur lesquelles les élus municipaux ont choisi de se pencher au cours des cinq prochaines années.

Par l'élaboration de cette stratégie et du plan d'action l'accompagnant, les membres du conseil accentuent le virage déjà entrepris vers une ville plus verte, où développement économique et social vont de pair. De plus, les élus sont fiers de présenter une planification collée à la réalité des Almatoises et Almatois grâce à la consultation tenue auprès des organisations du milieu, représentatives de tous les secteurs d'activités.

Ce document vous présente également les initiatives déjà prises par le conseil municipal en matière de développement durable. Vous serez à même de constater que plusieurs projets ont été réalisés depuis les dernières années et que ceux-ci respectent les principes d'efficacité économique, de préservation de l'environnement et d'équité sociale. Pensons notamment au grand projet de modernisation des infrastructures sportives qui a permis la rénovation complète du Centre Mario-Tremblay, la réfection des glaces et du système de réfrigération du Centre sportif Mistouk et la construction du Centre multisports. La réalisation de ces travaux d'infrastructures a permis d'insuffler des sommes importantes dans l'économie locale et régionale, de moderniser les équipements afin qu'ils soient plus écoresponsables et d'améliorer les services offerts aux familles almatoises.

À l'aube du 150^e anniversaire de la Ville d'Alma, les élus du conseil se tournent résolument vers un avenir plus vert, axé vers un développement économique et social plus équitable afin de léguer aux générations futures un milieu de vie d'une qualité inégalable.

En terminant, je tiens à féliciter les membres du comité de développement durable qui ont œuvré à l'élaboration de la présente planification stratégique soit M. Gilles Girard, conseiller municipal et président du comité, M. Lucien Boily, conseiller municipal, M. Pierre Vincent, coordonnateur section bâtiments, développement durable et parcs, M. Denis Verrette, directeur du Service d'urbanisme, M. Jocelyn Tremblay, directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Bernard Dallaire, directeur du Service de prévention des incendies, Mme Karine Morel, directrice du Service des travaux publics, M. Marc Moffatt, directeur de la Corporation innovation et développement Alma-Lac-Saint-Jean.

Le maire,

Marc Asselin

MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les membres du comité de développement durable de la Ville d'Alma sont heureux de présenter à la population almatoise le résultat de leur travail des derniers mois dans l'élaboration du tout premier plan stratégique de développement durable de la municipalité.

Ce plan stratégique est le résultat de l'implication de nombreuses personnes au sein du comité mais également d'environ soixante personnes lors des trois consultations publiques tenues à l'automne 2015. Nous tenons d'ailleurs à remercier tout ceux et celles qui ont participé à ces rencontres riches en idées et en actions à réaliser. Nous souhaitons également souligner la participation du Centre québécois de développement durable à qui le mandat a été attribué de mener à bien ces consultations.

Maintenant que le plan stratégique a été adopté par l'ensemble du conseil municipal de la Ville d'Alma, la mission du comité de développement durable sera de le partager à la population, de suivre l'évolution du plan d'actions et d'en faire connaître les résultats. Les membres du comité poursuivront donc leur implication au cours des prochaines années afin que les engagements pris soient bien respectés.

Bonne lecture,

Le président du comité,
Gilles Girard

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE D'ALMA

Au cours des derniers mois, les responsables de tous les services municipaux de la Ville d'Alma ont été mis à contribution afin d'élaborer le présent plan stratégique de développement durable 2017-2021. En tant qu'administration municipale, les questions à se poser étaient fort simples : que faisons-nous déjà en matière de développement durable et que pouvons-nous améliorer?

C'est donc avec enthousiasme que les membres de la direction se lancent dans la réalisation du plan d'actions élaboré par le comité de développement durable et adopté par les élus du conseil. Pour que cette planification stratégique soit un succès, il est essentiel que l'ensemble du personnel adhère aux valeurs, à la vision et aux objectifs ciblés. Une municipalité plus respectueuse des valeurs de développement durable améliore non seulement la qualité de vie des citoyennes et citoyens sur son territoire mais également le milieu de travail de son personnel.

Le directeur général,
Sylvain Duchesne

PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE D'ALMA 2017-2021

INTRODUCTION

Au printemps 2006, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité la *Loi sur le développement durable* (L.R.Q., c. D-8.1.1). Cette loi vise à instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'administration publique pour que cette dernière, dans l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités, intègre les principes du développement durable. L'ensemble des ministères, organismes et entreprises de l'État y sont déjà soumis.

L'article 2 de cette Loi définit le développement durable de la façon suivante :

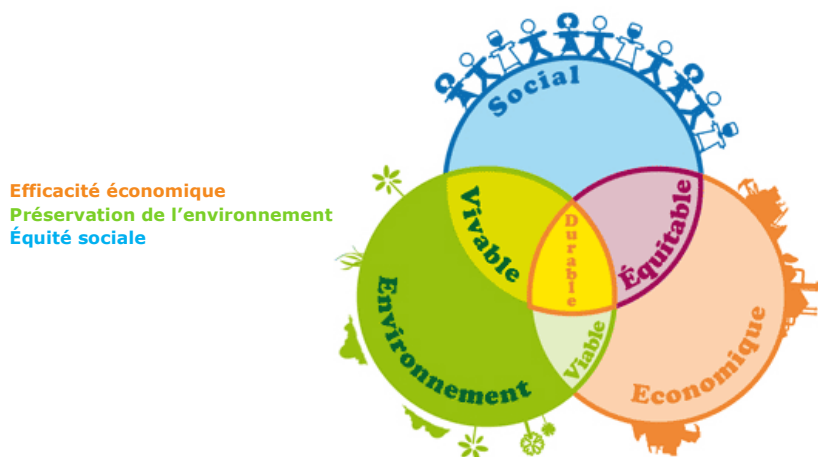
« Dans le cadre des mesures proposées, le « développement durable » s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.¹ »

En 2006, le Québec s'est également doté d'un Plan d'action sur les changements climatiques (PACC 2006-2012). Une des actions ciblées visait à soutenir les municipalités pour la réalisation d'inventaires municipaux des gaz à effet de serre. Le conseil municipal de la Ville d'Alma a donc manifesté son intérêt pour entamer une démarche volontaire visant à produire un inventaire sur les émissions de gaz à effet de serre et à élaborer un plan d'action. Une des principales orientations de la Ville d'Alma afin de réaliser son plan d'action s'appuyait sur la décision du conseil municipal de se doter d'un plan stratégique de développement durable.

La mise en œuvre de ce plan d'action a permis d'intégrer davantage le développement durable dans les processus décisionnels du conseil municipal et des administrateurs de la Ville afin d'orienter et d'encadrer le développement de celle-ci. Ainsi, la Ville d'Alma souhaite assurer l'efficacité économique, la préservation de l'environnement et l'équité sociale pour l'ensemble de la communauté almatoise actuelle et future par la rédaction d'un plan stratégique de développement durable.

¹ <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2006C3F.PDF>

Figure 1: Les trois pôles du développement durable



À la suite de l'élaboration de différentes politiques ou actions concrètes découlant de la mise en œuvre du plan stratégique de développement durable, la municipalité contribuera à promouvoir celui-ci auprès de la population almatoise. De plus, les citoyens auront la fierté d'habiter au sein d'une municipalité qui possède des infrastructures durables, conçues et pensées en fonction de leurs besoins immédiats, de ceux de leurs enfants et des générations futures.

MISE EN CONTEXTE²

2.1 TERRITOIRE

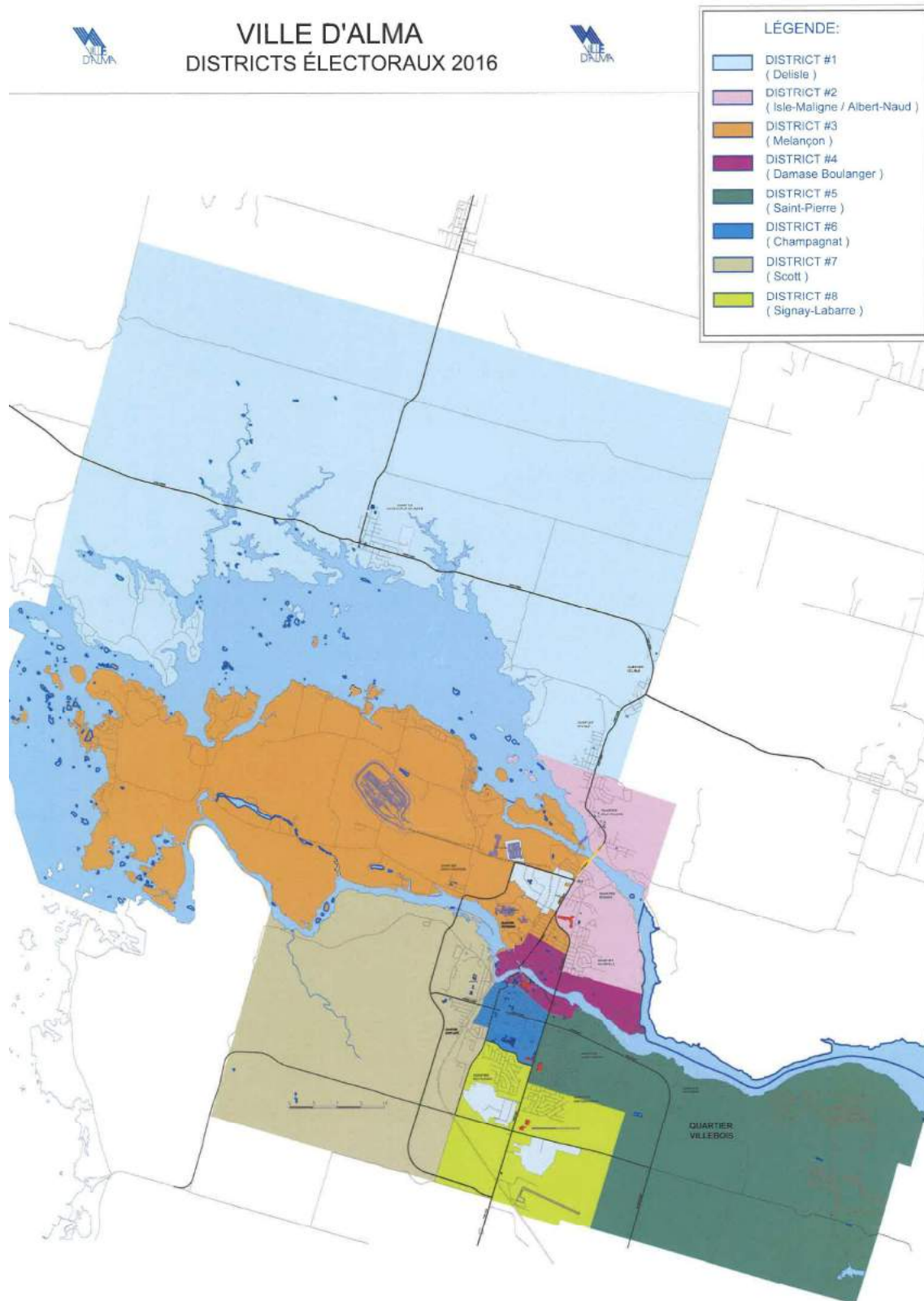
La Ville d'Alma que nous connaissons actuellement est issue d'une première fusion des municipalités d'Isle-Maligne, Naudville, Riverbend et Alma en 1962, puis d'une seconde en 1976 avec la paroisse de Saint-Joseph d'Alma, et d'une troisième en 2001 avec la municipalité de Delisle et Saint-Cœur-de-Marie.

D'un point de vue géographique, la Ville d'Alma est limitrophe au lac Saint-Jean et traversée par deux rivières, la Grande Décharge et la Petite Décharge qui, à leur confluent, forment la rivière Saguenay. Dans l'ensemble, divers accidents géographiques, tels reliefs accidentés, ravins profonds et affleurements rocheux marquent le territoire almatois.

Toutefois, si ces contraintes apparaissent comme des obstacles sur le plan physique ou économique, elles contribuent à donner un paysage urbain ayant une grande valeur esthétique ainsi que de très beaux sites naturels qui ignorent la monotonie.

² www.ville.alma.qc.ca

Carte 1



2.2 POPULATION

Avec ses 30 905 habitants, Alma est la métropole de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est qui compte quatorze municipalités. La Ville d'Alma, situé au centre de la MRC, constitue le pôle commercial et industriel desservant l'ensemble de ce territoire. Elle dessert à plusieurs égards une population de 52 520 habitants et représente donc 57 % de la population de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est³.

Au plan régional, Alma est située au centre géographique du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La population totale de la région est d'environ 275 000 habitants.

En 2011, la Ville d'Alma comptait une population de 30 904 habitants, représentant une variation en pourcentage de 3,0 % par rapport à 2006⁴ et comptait 13 324 logements privés occupés par des résidents habituels. La densité de population est de 158 personnes au km².

2.3 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Alma s'étend sur une superficie totale de 195,59 km², dont 15 % du territoire est urbanisé. Une grande partie du territoire est occupée par des terres en culture et de nombreuses exploitations agricoles qui contribuent également à la croissance économique de la ville. La présence d'industries lourdes permet de maintenir un niveau d'activité économique important, alors que les petites et moyennes entreprises contribuent actuellement au développement de la ville. Soulignons que le centre-ville d'Alma a su rester un élément important du dynamisme local, et ce, grâce aux efforts de l'ensemble de la collectivité.

2.4 ADMINISTRATION MUNICIPALE

La Ville d'Alma est régie par un conseil municipal formé du maire et de huit conseillers municipaux. Depuis novembre 2009, le rôle de maire est assumé par M. Marc Asselin. La structure administrative de la Ville d'Alma quant à elle est sous la responsabilité de la direction générale et est composée des services suivants : le Service des ressources humaines, le Service de prévention des incendies, le Service des loisirs et de la culture, le Service des travaux publics, le Service du greffe, le Service des finances, le Service des communications ainsi que le Service d'urbanisme⁵.

³ www.ville.alma.qc.ca

⁴ En comparaison, la croissance moyenne nationale était de 5,9 %

⁵ <http://ville.alma.qc.ca/citoyen/services-municipaux/>

MISSION, VISION, VALEURS

Afin de supporter le plan stratégique qui sera mis en œuvre, il est primordial que la mission, la vision et les valeurs de l'administration municipale soient cohérents et intégrés avec les principes fondamentaux du développement durable. Cette cohérence favorisera le succès de l'implantation de la stratégie en permettant l'expression d'une culture organisationnelle où les processus décisionnels, les opérations et les activités seront basés sur les principes de développement durable.

Puisque c'est par l'action que l'on défend nos valeurs, les employés de la Ville d'Alma seront interpellés dans leur savoir-faire à se référer aux principes de développement durable⁶ dans leurs décisions. Cette gestion durable de la Ville entraînera une mobilisation contagieuse au sein des employés, renforcera leur sentiment d'appartenance à leur milieu et favorisera également l'implication des citoyens.

3.1 MISSION

Cité régionale de plus de 30 000 résidants, la Ville d'Alma a pour mission d'offrir des services municipaux de grande qualité axés sur les besoins des citoyens tout en assurant le développement harmonieux de la communauté.

3.2 VISION

Se développant dans un cadre de vie exceptionnel, dans le respect de son environnement et en s'appuyant sur des pratiques de gestion mobilisatrices, la Ville d'Alma sera reconnue comme un milieu idéal pour y vivre comme pour y investir.

Pour ce faire, la Ville d'Alma :

- Place le citoyen et la famille au cœur de ses préoccupations, de sa planification, de ses décisions et de ses actions;
- Assure son rayonnement en misant sur un milieu de vie dynamique, accueillant et chaleureux;
- Rend accessible des services basés sur la satisfaction des utilisateurs, et ce, en s'appuyant sur des pratiques budgétaires rigoureuses et exemplaires;
- Répond au plus haut standard de qualité des services offerts par l'engagement personnel des élus et des employés ainsi que par le travail d'équipe et la solidarité;
- Fait reposer sa réussite sur la compétence et le développement de son personnel.

⁶ <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf>

3.2 VALEURS

Dans le cadre de la réalisation de sa mission et de sa vision, la Ville d'Alma a comme valeurs :

- L'excellence : déployer des pratiques exemplaires avec rigueur et équité tout en inspirant l'innovation, l'apprentissage et le dépassement;
- L'intégrité : agir en observant les devoirs imposés par l'éthique et la transparence;
- Le respect : entretenir des relations basées sur la considération, l'écoute, la confiance, l'ouverture, la tolérance et l'honnêteté;
- La courtoisie : accueillir et servir les citoyens avec politesse, respect et empathie.

DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une des principales forces de la Ville d'Alma dans sa démarche de développement durable est d'avoir pris en main sa propre destinée. La création du comité de développement durable formé de deux membres du conseil municipal et de tous les directeurs des services municipaux, démontre l'engagement du conseil municipal envers le développement durable ainsi que sa volonté de se doter d'une vision à long terme de la municipalité. Pour la mise en œuvre de sa démarche de développement durable, le comité a opté pour une démarche planificatrice et volontaire plutôt qu'un cadre prescriptif.

4.1 DÉCLARATION

La Ville d'Alma manifeste son désir de consolider ses orientations stratégiques dans une approche globale de gestion intégrant un processus d'amélioration continue vers le développement durable. La mise en place de cette stratégie permettra d'intégrer davantage le développement durable dans les processus décisionnels du conseil municipal et des administrateurs de la Ville afin d'orienter et d'encadrer le développement de celle-ci. Elle deviendra la référence face aux changements souhaités au niveau du développement économique, environnemental, social et culturel de la municipalité.

Par la réalisation des différentes mesures et actions concrètes découlant de la mise en œuvre du plan stratégique de développement durable, la municipalité contribuera à en faire la promotion auprès de la population almatoise.

4.2 OBJECTIFS

La stratégie de développement durable de la Ville d'Alma 2017-2021 vise principalement à atteindre trois objectifs :

- a) Intégrer le développement durable à la mission de la Ville d'Alma et dans l'ensemble de ses processus décisionnels, ses opérations et ses activités.
- b) Développer une culture organisationnelle basée sur les valeurs du développement durable et un mode de gestion respectueux des personnes et de l'environnement.
- c) Favoriser la compréhension, la promotion et l'engagement en matière de développement durable auprès des employés municipaux et des citoyens.

4.3 MÉTHODOLOGIE

4.3.1 Bilan et portrait interne

Afin d'amorcer convenablement la démarche de développement durable, une série de rencontres individuelles ont été initiées par le chargé de projet en développement durable et chacun des directeurs de services et des organismes paramunicipaux tels que l'Aéroport d'Alma, Tourisme Alma-Lac-Saint-Jean et le Centre de villégiature Dam-en-Terre. À la suite de ces rencontres, des ateliers ont été réalisés avec les membres du comité de développement durable afin que ceux-ci puissent échanger sur les différents constats ainsi que sur les principales pistes de bonification à soumettre dans le but d'orienter la démarche et de poser un diagnostic de la situation actuelle de la Ville.

La réalisation de ce portrait a permis de répertorier plusieurs initiatives déjà mises en place par l'administration municipale. On peut compter parmi celles-ci la revitalisation du centre-ville, le programme d'économie d'eau potable, le plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la remise en valeur de la rivière Petite Décharge et la mise en place d'une politique familiale⁷.

4.3.2 Consultations publiques

À l'automne 2015, la Ville d'Alma a mandaté le Centre québécois de développement durable (CQDD) afin de planifier, préparer et coordonner des consultations publiques. Ainsi, une soixantaine d'intervenants du milieu économique, du secteur social et communautaire ainsi que des organisations du milieu environnemental ont participé à trois séances de consultations ciblées.⁸ Ces rencontres ont respectivement été tenues le 20 octobre, le 27 octobre et le 12 novembre 2015. Tous les participants conviés ont échangé sur les huit enjeux préalablement identifiés par le comité et servant de cadre à la consultation⁹.

Animées par le CQDD, ces séances ont permis principalement d'informer la population de la démarche de la Ville d'Alma et de recueillir les préoccupations et propositions du milieu afin de bonifier le projet de stratégie de développement durable. Cette invitation du milieu et des partenaires naturels de la Ville d'Alma démontre l'implication des élus vers une démarche où la consultation des parties prenantes a été mise en avant plan.

⁷ Voir annexe 1 : Liste des initiatives environnementales, sociales et économiques de la Ville d'Alma

⁸ Voir annexe 2 : Liste des participants aux séances de consultation publique

⁹ La vitalité économique, l'achat et la consommation responsable, l'embellissement et la protection du patrimoine bâti, l'étalement urbain, la protection de l'environnement, la mobilité durable, la diminution des émissions des gaz à effet de serre, la santé, l'équité et la qualité de vie.

4.3.3 Bilan des consultations

Au cours des consultations publiques, 343 propositions ont été recueillies. Le tableau ci-dessous dénombre les propositions soumises par les participants qui sont répertoriées selon les huit enjeux prédéfinis par le comité de développement durable.

Tableau 1: Nombre de propositions soumises par enjeux

	Nombre de propositions soumises			TOTAL
	Consultants du secteur social et communautaire	Consultants du secteur environnement	Consultant du secteur économique	
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX				
Protection de l'environnement	21	26	8	55
Diminution des gaz à effet de serre	9	7	5	21
Mobilité durable	25	14	7	46
ENJEUX SOCIAUX				
Étalement urbain	10	11	11	32
Embellissement et protection du patrimoine bâti	24	25	9	58
Santé, équité et qualité de vie	23	13	10	46
ENJEUX ÉCONOMIQUES				
Vitalité économique	13	19	22	54
Achat et consommation responsable	15	7	9	31
GRAND TOTAL	140	122	81	343

4.3.4 Analyse des propositions et détermination des enjeux stratégiques finaux

À la suite du dépôt du rapport du CQDD au printemps 2016, la Ville d'Alma a procédé à l'examen des propositions reçues. Parmi les 343 propositions recueillies, plusieurs initiatives ayant déjà été répertoriées lors de l'exercice du bilan et portrait de la Ville ont été retirées et plusieurs autres portant sur le même objet ont été synthétisées ou reformulées. Au final, 90 propositions ont été retenues. Ce travail a été exécuté à l'interne à l'aide de rencontres individuelles avec les directeurs des différents services concernés et avec l'appui du comité de développement durable.

Au terme du processus d'analyse, la vision dégagée a permis de regrouper les huit enjeux initiaux en six enjeux stratégiques et d'établir les objectifs et les pistes d'intervention aptes à nous guider vers le futur. Les propositions restantes constituent maintenant le plan d'action stratégique de développement durable de la Ville d'Alma 2017-2021.

Les six enjeux identifiés sont connexes aux principes de la stratégie québécoise sur le développement durable adoptée par le gouvernement du Québec en 2006 et dont les ministères et organismes doivent tenir compte dans leur démarche de développement durable¹⁰. Les six enjeux identifiés qui structureront l'ensemble des propositions retenues sont les suivants :

- Enjeu 1 : la diversification et le développement économique durable;
- Enjeu 2 : l'embellissement et la pérennité du milieu bâti existant;
- Enjeu 3 : la mobilité durable;
- Enjeu 4 : la santé, l'équité et la qualité de vie des citoyens;
- Enjeu 5 : la protection de l'environnement;
- Enjeu 6 : la sensibilisation et la promotion des valeurs de développement durable.

¹⁰ <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf>

ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

À la suite des consultations publiques et du travail soutenu du comité en développement durable, les six enjeux majeurs qui ont été retenus possèdent leurs propres orientations et sont définis dans la section suivante.

ENJEU 1 : LA DIVERSIFICATION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

En plus d'offrir une qualité de vie inégalée dans un cadre naturel enchanteur, la Ville d'Alma possède une localisation centrale stratégique au plan régional. En effet, elle dispose de plusieurs caractéristiques d'un grand centre urbain, administratif et industriel, qui carbure à l'innovation et qui offre un environnement d'affaires dynamique à prix très concurrentiel. En effet, la Ville d'Alma est un pôle régional incontournable où l'économie du savoir et le secteur manufacturier se développent en harmonie. Maintenir la diversification et le développement économique durable est un enjeu majeur de la Ville d'Alma.

Orientation 1.1 : Assurer le développement et la croissance des entreprises du milieu almatois et attirer de nouvelles entreprises créatrices de richesses et d'emplois :

- Mettre en place des mesures favorisant le développement des parcs industriels ;
- Assurer le soutien et le développement des entreprises ;
- Favoriser la synergie du milieu des affaires ;
- Soutenir financièrement le milieu des affaires et maintenir les incitatifs financiers en place.

ENJEU 2 : L'EMBELLISSEMENT ET LA PÉRENNITÉ DU MILIEU BÂTI EXISTANT

Par sa participation au concours Les Fleurons du Québec, la Ville d'Alma est fière de faire partie des villes du Québec à s'être vues attribuer la cote d'excellence de quatre fleurons. L'embellissement de notre environnement augmente le sentiment de fierté des citoyens et accroît l'attractivité du milieu pour l'implantation de nouvelles familles et de nouvelles entreprises. La prise en compte de cet enjeu influence positivement l'attrait touristique de la Ville et favorise donc le développement de ses activités économiques. La Ville d'Alma accorde une importance majeure à la pérennité du milieu bâti existant. Tout comme l'embellissement, cet enjeu permet la redynamisation sociale et économique par l'attrait et l'augmentation du sentiment d'appartenance aux quartiers existants.

Orientation 2.1 : Assurer le caractère distinctif d'Alma par l'embellissement :

- Poursuivre en priorité les mesures visant l'embellissement des artères principales;
- Compléter les mesures visant l'embellissement des quartiers.

Orientation 2.2 : Contribuer à l'adaptation et à l'occupation des bâtiments existants et des zones commerciales existantes :

- Encourager l'achat et la rénovation des maisons existantes ;
- Mettre en valeur et conserver nos bâtiments et quartiers patrimoniaux ;
- Consolider les zones commerciales existantes.

Orientation 2.3 : Adopter un plan de conservation et de gestion tenant compte de tous les milieux naturels d'intérêt écologique et récréatif :

- Compléter le réseau de parcs linéaires;
- Moderniser et embellir les parcs actuels.

ENJEU 3 : LA MOBILITÉ DURABLE

Par le choix de cet enjeu, la Ville d'Alma désire s'impliquer activement vers une démarche de planification de mobilité durable. La mise en place d'un plan de mobilité durable permettra de répondre à différents besoins d'accès, des périphéries jusqu'aux centres d'intérêt, par le développement sécuritaire des réseaux routiers contribuant ainsi au maintien d'une économie dynamique et au développement des communautés sur tout le territoire. Par ces efforts, la Ville souhaite offrir la possibilité d'exercer un choix diversifié de modes de transport à ses citoyens. Les transports actifs, tels que la marche et le vélo, contribuent au maintien de la santé de la communauté tandis que l'utilisation des transports collectifs limite les émissions de gaz à effet de serre. La mobilité durable est par conséquent un enjeu majeur au sein de la stratégie, car elle touche en elle-même l'ensemble des enjeux de la stratégie de développement durable.

Orientation 3.1 : Aménager un plan de mobilité durable pour l'ensemble de la Ville d'Alma, des périphéries jusqu'aux centres en tenant compte des transports actifs et collectifs :

- Améliorer la fluidité de la circulation sur les principales artères;
- Favoriser la circulation à vélo et la sécurité des cyclistes;
- Améliorer l'accès et la sécurité des piétons;
- Assurer le développement et la pérennité des services de transports collectifs.

ENJEU 4 : L'ÉQUITÉ, LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS

La Ville d'Alma est pleinement consciente que la mise en place d'un éventail diversifié d'activités touchant les loisirs, les sports et la culture, favorise la santé et la qualité de vie au sein de sa communauté. Au cours des dernières années, la Ville d'Alma a réalisé des investissements majeurs au niveau des parcs et des infrastructures sportives du Centre Mario Tremblay. L'administration municipale contribue ainsi à la vie active de ses citoyens et au maintien de saines habitudes de vie. Celle-ci désire poursuivre et consolider les efforts liés à cet enjeu afin d'offrir aux citoyens une ville en perpétuel mouvement dont la diversité des services offerts crée un environnement sain et sécuritaire.

Orientation 4.1 : Adopter le cadre de référence du Service des loisirs et de la culture :

- Maintenir une équité envers les citoyens dans l'offre des services;
- Veiller à la diversification et l'amélioration continue de la qualité des services offerts.

ENJEU 5 : LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement est un élément fondamental qui contribue au développement durable d'un territoire. Celle-ci est au cœur des préoccupations de la Ville d'Alma puisque la qualité de vie de ses citoyens et des générations futures dépend des gestes que nous posons aujourd'hui. Afin d'en assurer sa protection et de diminuer son empreinte écologique, la Ville d'Alma souhaite limiter les impacts de ses activités sur son territoire et prendre des mesures pour assurer le maintien de la qualité de ces milieux, et ce, en harmonie avec un développement économique et social viable.

Orientation 5.1 : Améliorer la gestion des matières résiduelles générées par les activités de la Ville d'Alma :

- Adopter des mesures favorisant une saine gestion des matières résiduelles.

Orientation 5.2 : Assurer la protection de l'environnement par le maintien de la qualité de l'eau et des milieux naturels :

- Soutenir financièrement des projets à caractère environnemental;
- Veiller à la protection des milieux naturels;
- Poursuivre les efforts d'identification d'économie d'eau potable;
- Limiter le rejet d'eaux usées;
- Limiter l'utilisation des pesticides.

Orientation 5.3 : Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action visant la réduction des gaz à effet de serre de la Ville d'Alma :

- Maintenir et favoriser l'implantation de mesures relatives à l'efficacité énergétique.

ENJEU 6 : LA SENSIBILISATION ET LA PROMOTION DES VALEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'un des principaux défis de l'administration municipale sera de mettre en place des outils interne d'aide à la décision qui faciliteront l'intégration des principes de développement durable dans l'élaboration des projets et des mécanismes de gestion. La Ville d'Alma désire ainsi mobiliser l'ensemble de ses employés autour d'une même vision afin de sensibiliser, partager et promouvoir les valeurs de développement durable au sein de son organisation. La Ville veillera également à diffuser à la population, son propre engagement, ses priorités ainsi que toutes actions concrètes réalisées, et ce, afin de jouer un rôle de leader et de contribuer à promouvoir le développement durable.

Orientation 6.1 : Intégrer les valeurs de développement durable dans les processus décisionnels de la Ville :

- Favoriser l'émergence d'une culture organisationnelle basée sur le développement durable;
- Valoriser l'achat et la consommation responsable.

Orientation 6.2 : Élaborer un plan de communication afin de sensibiliser et d'informer davantage la population et susciter l'implication citoyenne dans une approche de développement durable :

- Utiliser le site Internet de la Ville ainsi que différents médias pour sensibiliser et promouvoir les valeurs de développement durable à la population.

PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de répondre aux principaux enjeux et orientations, la Ville d'Alma propose un plan d'actions stratégique de développement durable 2017-2021. Celui-ci met l'accent sur les actions à réaliser afin d'atteindre les objectifs que la Ville s'est fixés selon un échéancier quinquennal. Les partenaires, la période de réalisation souhaitée, les priorités d'action et le budget y sont présentés. Pour chaque action, les services de la Ville pourront identifier des indicateurs de performance et travailler conjointement avec différents partenaires.



PLAN D' ACTIONS STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE D 'ALMA 2017-2021

ENJEU 1 : LA DIVERSIFICATION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Orientation 1.1 : Assurer le développement et la croissance des entreprises du milieu almatois et attirer de nouvelles entreprises créatrices de richesses et d'emplois	Intervenants suggérés		Périodes de réalisation			Priorité	Budget
	Services	Partenaires	2017-18	2019-20	2021 et +		
Axe : 1.1.1 : Parcs industriels						1: peu 10: très	P: 0-20 K\$ M:20-75 K\$ G: 75K\$ et +
• Mettre en place des mesures favorisant le développement des parcs industriels							
Maintenir la qualité des infrastructures des parcs industriels et prolongation des parcs industriels	DE		x			10	G
Concevoir un guide de référence encadrant l'entrepreneur qui désirerait s'implanter dans le parc technologique.	DE,DD, U, TP			x		8	P
Axe 1.1.2 : Services aux entreprises						1: peu 10: très	P: 0-20 K\$ M:20-75 K\$ G: 75K\$ et +
• Assurer le soutien et le développement des entreprises							
Instaurer un service de support à l'exportation pour les entreprises locales pour créer une synergie entre elles afin de développer une offre globale et concurrencer avec le marché extérieur .	DE	CMAX, Serdex, attachés commerciaux, Parc ind. ,TALSJ, TALSJ, CCI LStJ, SVA	x			7	P
Mettre sur pied et mobiliser des regroupements d'entreprises selon leurs caractéristiques (sectorielles et/ou géographiques) ayant pour mandat de développer le réseautage et de faire lever des initiatives stratégiques.	DE		x			8	P
Instaurer un service d'accompagnement et de démarrage d'entreprises pour soutenir l'entrepreneurship local (ex. incubateur)	DE	CEE-UQAC, institutions d'enseignement, MESI, CLD	x			8	M
Favoriser l'accès aux réseaux de transport (ex. ferroviaire et portuaire) afin de maximiser et optimiser la proximité avec les entreprises pour favoriser leurs exportations.	DE	Opérateurs du réseau, utilisateurs		x		6	G

Légende : DD: développement durable, DE: développement économique, DG: direction générale, LSC: Loisirs, sports et culture, TP: travaux publics, U: urbanisme

ENJEU 1 : LA DIVERSIFICATION ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE (suite)							
Orientation 1.1 : Assurer le développement et la croissance des entreprises du milieu almatois et attirer de nouvelles entreprises créatrices de richesses et d'emplois (suite)	Intervenants suggérés		Périodes de réalisation			Priorité	Budget
Axe 1.1.3 : Promotion et communication	Services	Partenaires	2017-18	2019-20	2021 et +	1: peu 10: très	P: 0-20 K\$ M:20-75 K\$ G: 75K\$ et +
• Favoriser la synergie du milieu des affaires							
Créer un bottin des entreprises locales, des organisations et des services en économie sociale (plus descriptif de la mission des entreprises, de leurs clients, de leurs succès et de leurs marchés que simplement nominatif)	DE	CLD et CCI, Pôle d'économie	x			10	p
Rechercher des moyens d'adaptation aux nouvelles pratiques de communication et de commerce en ligne afin que les commerçants locaux puissent bénéficier de ces nouvelles opportunités (ex: formation, plateforme d'achat)	DE	CLD, CCI		x		10	P
Axe 1.1.4 : Financement et incitatifs financiers	Services	Partenaires	2017-18	2019-20	2021 et +	1: peu 10: très	P: 0-20 K\$ M:20-75 K\$ G: 75K\$ et +
• Soutenir financièrement le milieu des affaires et maintenir les incitatifs financiers en place							
Maintenir et/ou renforcer le fonds de soutien au développement (FSDA) actuel de la Ville d'Alma	DE	CLD, ADA	x			8	G
Instaurer un fonds réservé aux initiatives citoyennes et aux organismes d'économie sociale (ex: Gérald Tremblay Mistook)	DE	Essor 02, CLD	x			6	M
Mettre sur pied des incitatifs ou un fonds de démarrage d'entreprises responsables, engagées dans une démarche de développement durable	DE			x		6	P
Créer un fonds distinct pour soutenir financièrement les initiatives du marché public	DE, DD			x		7	P
Légende : DD: développement durable, DE: développement économique, DG: direction générale, LSC: Loisirs, sports et culture, TP: travaux publics, U: urbanisme							

ENJEU 2 : L'EMBELLEMENT ET LA PÉRENNITÉ DU MILIEU BÂTI EXISTANT							
Orientation 2.1 : Assurer le caractère distinctif d'Alma par l'embellissement		Intervenants suggérés		Périodes de réalisation		Priorité	Budget
Axe 2.1.1: Embellissement		Services	Partenaires	2017-18	2019-20	2021 et +	1: peu 10: très P: 0-20 K\$ M:20-75 K\$ G: 75K\$ et +
• Poursuivre en priorité les mesures visant l'embellissement des artères principales							
Appliquer la réglementation d'urbanisme ciblée sur des priorités: qualité architecturale des constructions, harmonie de l'affichage et aménagement des terrains.		U		x			6 s. o.
Sensibiliser la MRC de Lac-Saint-Jean-Est en regard des panneaux réclames à l'entrée sud de la ville		U, TALSJ	MRC	x			5 s. o.
Soutenir les partenariats municipalités-entreprises pour l'amélioration visuelle des terrains vagues		DE, U, TP	PFR, Rio-Tinto	x			7 s. o.
• Compléter les mesures visant l'embellissement des quartiers							
Appliquer la réglementation d'urbanisme ciblée sur des priorités: harmonisation, qualité architecturale des constructions et aménagement des terrains situés dans les quartiers		U		x			6 s. o.
Développer un plan de gestion et d'intervention des arbres en milieu urbain		U, TP		x			9 P
Réduire les surlargeurs de rue et y planter des arbres				x			9 s. o.
Maintenir l'enfouissement des fils électriques dans le quartier Riverbend et en arrière-lot dans les nouveaux projets de développement		U, TP		x			7 G
Légende : DD: développement durable, DE: développement économique, DG: direction générale, LSC: Loisirs, sports et culture, TP: travaux publics, U: urbanisme							

Plan stratégique de développement durable de la Ville d'Alma 2017-2021

Orientation 2.2 : Contribuer à l'adaptation et à l'occupation des bâtiments existants et des zones commerciales existantes	Intervenants suggérés		Périodes de réalisation			Priorité	Budget
Axe : 2.2.1 : Habitation	Services	Partenaires	2017-18	2019-20	2021 et +	1: peu 10: très	P: 0-20 K\$ M:20-75 K\$ G: 75K\$ et +
• Encourager l'achat et la rénovation des maisons existantes							
Rechercher l'équilibre entre l'offre et la demande de logements	DG, U		x			7	s. o.
Instaurer des incitatifs à l'achat d'une première maison existante (fonds d'aide à l'acquisition) associés à des programmes financiers axés sur la rénovation	U, DD, DE			x		7	G
Établir une veille pour l'acquisition de terrains et le développement d'habitations harmonisées au paysage au pourtour du centre-ville (ex : Harvey Ouest- Price Ouest)	U			x		7	G
Sensibiliser l'approche de la consolidation du cadre bâti à la MRC de Lac-Saint-Jean Est	U		x			6	s. o.
• Mettre en valeur et conserver nos bâtiments et quartiers patrimoniaux							
Poursuivre l'application du cadre réglementaire et un support technique et financier des secteurs de PIA (SCM, Riverbend, Isle-Maligne et bâtiments patrimoniaux isolés)	U	SARP	x			6	s. o.
Évaluer la possibilité de bonifier les subventions pour les bâtiments patrimoniaux majeurs (ex: King-Edward)	U			x		7	G
Conserver et mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux du centre-ville et le circuit des œuvres d'art extérieures par leur éclairage (ex: hôtel de ville)	U, L			x		6	G
Axe : 2.2.2 : Commerces	Services	Partenaires	2017-18	2019-20	2021 et +	1: peu 10: très	P: 0-20 K\$ M:20-75 K\$ G: 75K\$ et +
• Consolider les zones commerciales existantes							
Consolider les aires commerciales existantes afin d'en favoriser l'occupation et de préserver la quiétude des quartiers résidentiels	U, DE		x			9	s. o.
Encourager le développement et la construction sur les terrains vagues desservis (TVD)	U, DE		x			8	s. o.
Mise en place de programme de rénovation pour les immeubles non-résidentiels	U, DE		x			9	G
Élimination du dégrèvement (crédit de taxes offert pour compenser la présence de locaux vacants dans les immeubles non-résidentiels)	U, DE		x			8	s. o.
Être à l'affût des opportunités d'acquisition/démolition des bâtiments vétustes	U		x			7	G
Légende : DD: développement durable, DE: développement économique, DG: direction générale, LSC: Loisirs, sports et culture, TP: travaux publics, U: urbanisme							

ENJEU 2 : L'EMBELLEMENT ET LA PÉRENNITÉ DU MILIEU BÂTI EXISTANT (suite)							
Orientation 2.3 : Adopter un plan de conservation et de gestion tenant compte de tous les milieux naturels d'intérêts écologique et récréatif	Intervenants suggérés		Périodes de réalisation			Priorité	Budget
	Services	Partenaires	2017-18	2019-20	2021 et +	1: peu 10: très	P: 0-20 K\$ M:20-75 K\$ G: 75K\$ et +
Axe : 2.3.1 : Parcs linéaires							
• Compléter le réseau de parcs linéaires							
Compléter dans le temps, au gré des opportunités et des disponibilités budgétaires, le réseau des parcs linéaires (secteurs parcs Falaise, Pointe-des-Américains, de la Petite Décharge et Sud-est)	U, TP, LC			x		7	G
• Moderniser et embellir les parcs actuels							
Redynamiser et favoriser l'accès au Parc Falaise et refaire le bâtiment	U, TP, LC			x		7	G
Répéter les aménagements sportifs du Parc Saint-Jude dans d'autres parcs de la ville	LC			x		6	M
Rajeunir le <i>skate park</i> de l'île Sainte-Anne (remplacer les infrastructures de bois par des modules de béton, plus durables) et implanter un parc de BMX	LC			x		5	P
Maintenir la propreté du parc de la Pointe-des-Américains, notamment en impliquant davantage les citoyens (ex. : corvées collectives)	LC	cslsj	x			7	s. o.

Légende : DD: développement durable, DE: développement économique, DG: direction générale, LSC: Loisirs, sports et culture, TP: travaux publics, U: urbanisme

ENJEU 3 : LA MOBILITÉ DURABLE							
Orientation 3.1 : Aménager un plan de mobilité durable pour l'ensemble de la Ville d'Alma, des périphéries jusqu'aux centres en tenant compte des transports actifs et collectifs	Intervenants suggérés		Périodes de réalisation			Priorité	Budget
Axe : 3.1.1 : Transports actifs	Services	Partenaires	2017-18	2019-20	2021 et +	1: peu 10: très	P: 0-20 K\$ M:20-75 K\$ G: 75K\$ et +
• Améliorer la fluidité de la circulation sur les principales artères							
Poursuivre les échanges avec les compagnies de camionnage pour les sensibiliser à l'utilisation de la voie de contournement	TP, U		x			8	s. o.
• Favoriser la circulation en vélo et la sécurité des cyclistes							
Améliorer les aménagements afin de favoriser la sécurité des cyclistes (lignages, signalisation, pont Carcajou, zones scolaires)	TP, U		x			8	P
Installer davantage de supports à vélo à travers la municipalité, au centre-ville et dans les commerces	U	CSLSJ	x			9	p
• Améliorer l'accès et la sécurité des piétons							
Identifier des couloirs de circulation dans les quartiers et assurer la sécurité des traverses piétonnières par des aménagements appropriés	U, TP	CADUS	x			8	P
Axe : 3.1.2 : Transports collectifs	Services	Partenaires	2017-18	2019-20	2021 et +	1: peu 10: très	P: 0-20 K\$ M:20-75 K\$ G: 75K\$ et +
• Assurer le développement et la pérennité des services de transports collectifs							
Établir un plan stratégique global des transports collectifs	U, TP, DD	Option transport, taxibus	x			6	P
Création d'un guichet unique regroupant les services de transport collectifs de la ville	U, TP, DD		x			7	P
Acquérir des véhicules électriques pour le système de Taxibus lors du remplacement de ces derniers	U, TP, DD		x			7	s. o.
Poursuivre le développement de stationnement pour le covoiturage (ex: stationnement à étages) et assurer un visuel intéressant afin de promouvoir leur utilisation	U, TP, DD		x			6	P
Légende : DD: développement durable, DE: développement économique, DG: direction générale, LSC: Loisirs, sports et culture, TP: travaux publics, U: urbanisme							

ENJEU 4 : L'ÉQUITÉ, LA SANTÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS							
Orientation 4.1 : Adopter le cadre de référence du Service des loisirs et de la culture		Intervenants suggérés		Périodes de réalisation		Priorité	Budget
Axe : 4.1.1 : Équité, santé et qualité de vie		Services	Partenaires	2017-18	2019-20	2021 et +	1: peu 10: très P: 0-20 K\$ M:20-75 K\$ G: 75K\$ et +
Maintenir une équité envers les citoyens dans l'offre des services							
Valoriser la pratique des sports libres ou amateurs en rendant le matériel et les plateaux sportifs plus accessibles et en favorisant un meilleur accès aux infrastructures existantes		LC	CSLSJ	x			8 P
Rechercher l'équité dans le type et la quantité de services offerts pour les jeunes par rapport aux autres clientèles		LC		x			8 S. O.
Veiller à la diversification et l'amélioration continue de la qualité des services offerts							
Établir un programme cadre de soutien pour les organismes de loisirs, de sports et de plein air		LC		x			8 P
Établir un cadre de soutien à l'action communautaire par des programmes de soutien au fonctionnement, à la mobilisation et au projet ponctuel (vie de quartier, pertes alimentaires, lutte à la pauvreté)		LC		x			8 P
Établir un cadre de soutien aux organismes culturels		LC		x			8 P
Établir une politique de soutien: fêtes, festivals et événements		LC, DD		x			8 P
Soutenir les initiatives citoyennes et valoriser le bénévolat et l'engagement citoyen		LC		x			8 P
Supporter financièrement les événements éconocitoyens ou écoresponsables		LC, DD		x			8 P
Effectuer des sondages sur la satisfaction des clientèles cibles en lien avec les services offerts		LC		x			8 P

Légende : DD: développement durable, DE: développement économique, DG: direction générale, LSC: Loisirs, sports et culture, TP: travaux publics, U: urbanisme

ENJEU 5 : LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT							
Orientation 5.1 : Améliorer la gestion des matières résiduelles générées par les activités de la Ville d'Alma	Intervenants suggérés		Périodes de réalisation			Priorité	Budget
	Services	Partenaires	2017-18	2019-20	2021 et +	1: peu 10: très	P: 0-20 K\$ M:20-75 K\$ G: 75K\$ et +
Axe : 5.1.1 : Gestion des matières résiduelles							
Adopter des mesures favorisant une saine gestion des matières résiduelles							
Établir un plan de gestion des matières résiduelles générées par les opérations de la Ville (optimisation du recyclage, réduction des déchets, réemploi, gestion des matières dangereuses, etc.)	DD		x			9	M
Réaliser un guide de référence pour la tenue d'événements écoresponsables	DD		x			9	P
Obliger l'utilisation d'écoconteneurs lors de projets de construction et de démolition dans les devis et appels d'offres de la Ville	DD, U, TP, L			x		8	P
Communiquer les renseignements sur les dispositions à prendre concernant la gestion des résidus de construction, de rénovation et de démolition, lors de l'émission de permis. (écoconteneur, accès aux écocentres, etc.)	DD, U	RMR	x			8	s. o.
Offrir aux citoyens le service de compostage des matières putrescibles	DD, U	RMR	x			9	s. o.

Légende : DD: développement durable, DE: développement économique, DG: direction générale, LSC: Loisirs, sports et culture, TP: travaux publics, U: urbanisme

ENJEU 5 : LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (suite)							
Orientation 5.2 : Assurer la protection de l'environnement par le maintien de la qualité des milieux naturels et de l'eau.	Intervenants suggérés		Périodes de réalisation			Priorité	Budget
	Services	Partenaires	2017-18	2019-20	2021 et +	1: peu 10: très	P: 0-20 K\$ M:20-75 K\$ G: 75K\$ et +
Axe 5.2.1 : Financement et incitatifs financiers							
• Soutenir financièrement les projets à caractère environnemental							
Évaluer la possibilité de contribuer à un fonds vert qui vise à soutenir financièrement les projets à caractère environnemental (cordes à linge, baril d'eau de pluie, etc.)	DD, U		x			7	P
Axe : 5.2.2 : Gestion des milieux naturels							
• Veiller à la protection des milieux naturels							
Organiser des corvées de nettoyage des quartiers par l'implication citoyenne	U,DD	CSLSJ, citoyens, RMR	x			6	P
Assurer un nettoyage plus fréquent des rives et du lit des rivières Petite Décharge et Grande Décharge, et du Ruisseau Rouge	DD, TP	OBV	x			7	P
Poursuivre les efforts de la Ville d'Alma pour la protection des bandes riveraines	U, TP		x			7	s. o.
Veiller à une meilleure protection des milieux forestiers pour les nouveaux projets de développements résidentiels	U, TP		x			7	s. o.

Légende : DD: développement durable, DE: développement économique, DG: direction générale, LSC: Loisirs, sports et culture, TP: travaux publics, U: urbanisme

ENJEU 5 : LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (suite)							
Orientation 5.2 : Assurer la protection de l'environnement par le maintien de la qualité des milieux naturels et de l'eau (suite)		Intervenants suggérés	Périodes de réalisation			Priorité	Budget
Axe : 5.2.3 : Gestion de l'eau	Services	Partenaires	2017-18	2019-20	2021 et +	1: peu 10: très	P: 0-20 K\$ M:20-75 K\$ G: 75K\$ et +
• Poursuivre les efforts d'identification d'économie d'eau potable							
Resserrer l'application de la réglementation sur l'arrosage, avec l'appui des comités de citoyens	TP, DD		x			7	s. o.
Instaurer un programme de subvention pour l'achat de barils pour la récupération des eaux de pluie	TP, DD		x			7	P
• Limiter le rejet d'eaux usées							
Limiter les rejets d'eaux usées dans les cours d'eau (trouver des solutions, comme un bassin de rétention des eaux grises)	TP		x			9	G
Utiliser les nouvelles techniques de perméabilité des chaussées dans l'aménagement des futurs stationnements de la Ville d'Alma	U, TP		x			9	G
• Limiter l'utilisation des pesticides							
Travailler en partenariat avec les associations des riverains pour la sensibilisation à l'utilisation de pesticides et à la conservation des bandes riveraines	U, TP		x			7	s. o.
Explorer la possibilité de réglementer l'utilisation des pesticides sur les propriétés privées en complémentarité avec la réglementation provinciale existante	U, DD		x			7	s. o.
Légende : DD: développement durable, DE: développement économique, DG: direction générale, LSC: Loisirs, sports et culture, TP: travaux publics, U: urbanisme							

ENJEU 5 : LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (suite)								
Orientation 5.3 : Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action visant la réduction des gaz à effet de serre de la Ville d'Alma		Intervenants suggérés		Périodes de réalisation		Priorité	Budget	
Axe : 5.3.1 : Gestion de l'énergie		Services	Partenaires	2017-18	2019-20	2021 et +	1: peu 10: très	P: 0-20 K\$ M:20-75 K\$ G: 75K\$ et +
Maintenir et favoriser l'implantation de mesures relatives à l'efficacité énergétique								
Acquérir davantage de véhicules électriques ou au gaz naturel pour la flotte automobile de la Ville d'Alma		TP		x			8	M
Implantation graduelle de tous les bâtiments municipaux à un système de gestion centralisée de l'énergie		TP					10	M
Prendre des mesures relatives à la qualité d'air ambiant dans les infrastructures de la Ville d'Alma		TP		x			8	P
Optimiser les déplacements et sensibiliser les employés quant aux opérations de voirie et d'inspection (écoconduite, économies sur les sites)		TP		x			8	P
Favoriser des pratiques de déneigement écologique (quartiers blancs), sans suspendre totalement l'épandage ou le sablage : trouver un équilibre entre la sécurité et l'environnement		TP			x		7	M
Considérer l'utilisation des énergies renouvelables dans les constructions de la Ville		TP			x		8	M
Légende : DD: développement durable, DE: développement économique, DG: direction générale, LSC: Loisirs, sports et culture, TP: travaux publics, U: urbanisme								

ENJEU 6 : LA SENSIBILISATION ET LA PROMOTION DES VALEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE							
Orientation 6.1 : Intégrer les valeurs de développement durable dans les processus décisionnels de la Ville	Intervenants suggérés		Périodes de réalisation			Priorité	Budget
Axe : 6.1.1 : Gouvernance	Services	Partenaires	2017-18	2019-20	2021 et +	1: peu 10: très	P: 0-20 K\$ M:20-75 K\$ G: 75K\$ et +
Favoriser l'émergence d'une culture organisationnelle basée sur le développement durable							
Communiquer la vision et l'engagement du conseil municipal et de la direction	DG,DD		x			10	P
Sensibiliser les employés concernés aux répercussions sociales et environnementales de la municipalité, notamment les effets liés aux tâches spécifiques des employés.	DG,DD		x			9	P
Consulter les employés dans leur secteur d'activité quant aux pistes d'amélioration des répercussions sociales, environnementales et économiques de la Ville	DG,DD		x			9	P
Former les employés afin de mettre en œuvre les meilleures pratiques en développement durable dans leur secteur d'activité (écoefficacité, écoconception, santé et sécurité, etc.).	DG,DD		x			9	P
Produire et implanter l'utilisation d'une grille d'analyse des projets en développement durable avant leur mise en œuvre	DD, TP			x		8	P
Axe : 6.1.2 : Achat et consommation responsable	Services	Partenaires	2017-18	2019-20	2021 et +	1: peu 10: très	P: 0-20 K\$ M:20-75 K\$ G: 75K\$ et +
Valoriser l'achat et la consommation responsable							
Privilégier le bois, l'aluminium ou autres ressources locales dans les appels d'offres de la Ville d'Alma	TP		x			8	M
Implanter une grille d'analyse d'approvisionnement responsable au Service des achats de la Ville d'Alma	DD, TP		x			7	P
Favoriser l'achat en vrac et les produits pouvant être réutilisés dans les acquisitions de la Ville d'Alma	DD, TP		x			8	P
Légende : DD: développement durable, DE: développement économique, DG: direction générale, LSC: Loisirs, sports et culture, TP: travaux publics, U: urbanisme							

ENJEU 6 : LA SENSIBILISATION ET LA PROMOTION DES VALEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE							
Orientation 6.2 : Élaborer un plan de communication afin de sensibiliser et d'informer davantage la population et susciter l'implication citoyenne dans une approche de développement durable	Intervenants suggérés		Périodes de réalisation			Priorité	Budget
	Services	Partenaires	2017-18	2019-20	2021 et +	1: peu 10: très	P: 0-20 K\$ M:20-75 K\$ G: 75K\$ et +
Axe : 6.2.1 : Communication à la population							
Utiliser le site internet de la Ville ainsi que différents médias pour sensibiliser et promouvoir les valeurs de développement durable à la population							
Promouvoir la stratégie de développement durable à la population			x			10	P
Élaborer une section sur le développement durable sur le site Internet de la Ville	DG, DD		x			10	P
Valoriser les entreprises d'économie sociale, qui ont de bonnes pratiques de développement durable ou offrent des produits écoresponsables. (ex. : dans le cahier des loisirs)	DE, DD, U			x		7	P
Promouvoir la réussite des entreprises du milieu (succès régional et à l'étranger)	DE, DD			x		7	P
Faire la promotion des plus beaux aménagements citoyens sur le site Internet de la Ville d'Alma	U			x		9	P
Promouvoir les programmes existants incitant à la rénovation sur le site Internet de la Ville	U, com			x		7	P
Procéder à une campagne de sensibilisation (agir en prévention) en regard des priorités municipales et de la réglementation (ex. : coupe d'arbres, protection des bandes riveraines, heures d'arrosage)	U, com			x		7	P
Sensibiliser les citoyens et les entrepreneurs aux impacts de l'étalement urbain (pourquoi privilégier le cadre bâti existant aux nouvelles constructions)	U			x		7	P
Sensibiliser les citoyens aux effets néfastes de l'utilisation des pesticides				x		7	P
Sensibiliser et promouvoir l'utilisation des transports collectifs et actifs et leurs impacts sur les changements climatiques (citoyens, entreprises, industries)	U			x		7	P
Légende : DD: développement durable, DE: développement économique, DG: direction générale, LSC: Loisirs, sports et culture, TP: travaux publics, U: urbanisme							

ANNEXE 1

LISTE DES INITIATIVES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET ÉCONOMIQUES DE LA VILLE D'ALMA

1. Remise en valeur de la Rivière Petite Décharge.
2. Programme d'économie d'eau potable.
3. Programme de remplacement de toilettes par des toilettes à faible débit.
4. Acquisition de terrains destinés à l'usage du public à des fins récréatives (Pointe des Américains).
5. Réglementation de zonage proactive pour la restauration des rives comme condition d'autorisation d'un projet.
6. Application du règlement relatif à l'évacuation des eaux usées des résidences isolées.
7. Appui à la plantation d'arbres aux entreprises, aux commerces, aux industries ainsi qu'aux citoyens.
8. Protection des milieux humides.
9. Protection des terres arables.
10. Inventaire des émissions de gaz à effet de serre de la municipalité dans le cadre du programme *Climat municipalités*.
11. Plan d'action pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre (2015) :
 - a. Formation des opérateurs en écoconduite;
 - b. Campagne de sensibilisation contre la marche au ralenti;
 - c. Achat d'un véhicule électrique rechargeable au Service des travaux publics;
 - d. Implantation de la télémétrie véhiculaire dans les véhicules du Service des travaux publics;
 - e. Implantation d'une borne électrique au centre-ville d'Alma, dans le cadre du « circuit électrique »;
 - f. Mesures d'efficacité énergétique dans les bâtiments existants ainsi que dans les nouveaux projets;
 - g. Acquisition d'une surfaceuse électrique.
12. Mise en place du service *Taxibus*.
13. Utilisation polyvalente d'autobus scolaires pour le transport extra-municipal (« Samedi de prendre le bus »).
14. Ouverture de quatre stationnements incitatifs pour le covoiturage.
15. Participation à l'aménagement et à l'amélioration du circuit cyclable régional de la Véloroute des bleuets.
16. Réalisation d'un réseau urbain complémentaire de passerelles et de sentiers cyclables et piétonniers.
17. Planification et amorce d'un sentier piétonnier reliant la rivière Saguenay au lac Saint-Jean.
18. Étalement urbain : évaluation et rénovation des infrastructures existantes dans le cadre du programme TECQ.
19. Recherche d'un équilibre entre l'offre et la demande de logements par la cessation de la participation financière municipale aux nouveaux développements domiciliaires (absence d'autorisation de nouveaux projets en 2015).
20. Réduction des largeurs de chaussée (exemples : rue Gauthier, rue de la Gare).
21. Soutien technique à la plantation d'arbres le long des artères commerciales.

22. Obligation réglementaire et programme de subvention à la plantation d'arbres dans les cours avant des terrains résidentiels.
23. Participation à des concours nationaux d'embellissement.
24. Approche réglementaire ciblant l'embellissement (architecture, affichage et aménagement) comme une de ses quatre priorités.
25. Adoption d'un plan de signalisation publique.
26. Harmonisation architecturale des enseignes commerciales aux bâtiments et par l'intégration de messagers.
27. Plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA).
28. Collaboration du service d'aide à la rénovation patrimoniale.
29. Soutien financier et technique à la rénovation patrimoniale.
30. Programme de revitalisation du centre-ville.
31. Promotion et reconnaissance des initiatives d'embellissement des artères commerciales au gala des lauréats de la Chambre de commerce et d'industrie de Lac-Saint-Jean-Est.
32. Adoption et mise en œuvre de la politique familiale.
33. Investissements majeurs dans les infrastructures du Centre Mario Tremblay et du Centre sportif Mistouk et construction d'un centre multisports.
34. Amélioration de la sécurité dans les quartiers.
35. Installation de bollards et d'aménagements pour réduire la vitesse.
36. Mise en place d'un code de civilité.
37. Effort constant pour offrir des emplois à une main-d'œuvre plus âgée au Centre de villégiature Dam-en-Terre.
38. Commandite d'événements mettant en valeur les saines habitudes de vie et l'activité physique au sein de la population.
39. Actions communautaires menées par le Service de prévention des incendies de la Ville d'Alma.
40. Mise en place d'une grille d'évaluation pour le remplacement des véhicules : rapport coûts de maintenance et coûts de remplacement, âge, kilométrage, performance environnementale.
41. Achats en vrac afin d'éliminer les contenants vides et les emballages.
42. Recyclage d'une quantité importante de produits après usage ou réutilisation par des organismes du milieu afin de leur donner une deuxième vie.

ANNEXE 2

LISTE DES PARTICIPANTS AUX SÉANCES DE CONSULTATION PUBLIQUE

SECTEUR SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE	
Personne	Organisation
Mme Valérie Larouche	CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean
Mme Christine Martel, présidente	Comité de citoyens de Riverbend
Mme Karyne Ménard, directrice générale	Maison des familles
Mme Francine Brisson, directrice générale	Information et référence 02
Mme Martine Boivin, coordonnatrice	Portes ouvertes sur le Lac
Mme Mylène Girard, directrice générale	Carrefour jeunesse emploi LSJE
Mme Véronique Frigon, directrice générale	Comité du travail de rue d'Alma
Mme Élane Rochon, directrice générale	Groupe CODERR
Mme Anne-Julie Néron, directrice générale	Société d'histoire du Lac-Saint-Jean
Mme Stéphane Bérubé, coordonnateur	En Forme-O-Lac
Mme Lise Simard, directrice du Service des ressources matérielles	Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
M. Ludger Côté, président	Comité de citoyens d'Isle-Maligne
Mme Marie-Hélène Forest, directrice générale	Centre de solidarité internationale
Mme Aurée Villeneuve, coordonnatrice	RÉCIF-02
Mme Mélanie Desbiens	Maison des jeunes d'Alma
Mme Nathalie Harvey, coordonnatrice	Équipe Alma Lac-Saint-Jean
M. Vincent Bussière, conseiller en développement durable	Centre de solidarité internationale
Mme Manon Girard, directrice générale	Accès condition de vie / Café L'Accès
M. Jocelyn Caron, directeur-coordonnateur	Conseil du loisir scientifique
Mme Marie-Hélène Simard, directrice générale	Corporation de développement communautaire

SECTEUR ENVIRONNEMENT	
Personne	Organisation
M. Guy Ouellet, directeur général	Régie des matières résiduelles
M. Yannick Harvey, coordonnateur ressources matérielles	Comité d'action et de concertation en environnement du Collège d'Alma
M. Tommy Tremblay, directeur général	Conseil régional de l'environnement et du développement durable
M. Jean Bhérier-Simard	Centre de gestion des déplacements du SLSJ
M. Philippe Hudon, président	Simulead
Mme Sophie Lapointe, écoconseillère	Régie des matières résiduelles
Mme Annie Brassard	Alma en transition
Mme Dominique Poirat, directrice	Service d'aide à la rénovation patrimoniale
M. Simon Gagné, directeur général par intérim	Eurêko
M. Claude Vanasse	Coop ASEPS
M. Pierre-Olivier Martel, conseiller en production	MAPAQ

marais et fruitières	
M. Gabriel Mongeau	Alma en transition
M. Dave Gosselin, directeur général	Négawatts
M. Alexandre Bouchard, associé et directeur	Conseil du bâtiment durable, section SLSJ
Mme Françoise Rodrigue	Coopérative Nord-Bio
M. Patrick Girard, directeur général	Agrinova
Mme Louise Landry	Comité d'action et de concertation en environnement du Collège d'Alma
M. Jean Dumais, coordonnateur	Option transport
Mme Stéphanie Lemieux, présidente	Environnement.ca
M. Guillaume Massé, ingénieur	Roche Ltée, Groupe-conseil

SECTEUR ÉCONOMIQUE	
Participant	Organisation
M. Laval Girard, directeur général	CLD Lac-Saint-Jean Est
Mme Éléonore Côté, coordonnatrice aux événements et aux communications	SERDEX International
M. Jean-Denis Toupin, directeur général	PROCO
M. Pierre Boudreault, directeur général	Les Entreprises Rosario Martel
Mme Sandra Tremblay	SADC Lac-Saint-Jean-Est
M. Daniel Deschênes, directeur général	SADC Lac-Saint-Jean-Est
M. Anthony Côté, chargé de projet	Société de la Vallée de l'aluminium
M. Richard Daigle, coordonnateur en environnement et en hygiène	Rio Tinto
M. Wayne Tong, directeur planification mécanique et développement	Autocar Jeannois
M. Martial Tremblay	Groupe Sutton
Mme Mélanie Renaud, directrice générale	Société de développement commercial d'Alma
M. Réal Bouchard, directeur général	Alliance Bois
M. Jean Gaudreault, coordonnateur en environnement	Produits forestiers Résolu
Mme Jessika Beaupré, directrice gestion des avoirs	Caisse populaire Desjardins d'Alma / CCI LSJE
M. Serge Harvey, architecte	Serge Harvey, Anicet Tremblay architectes
M. Denis Larouge, directeur général	Groupe multiconseil agricole du Saguenay-Lac-Saint-Jean
Mme Marie-Christine Chénard, conseillère communication, marketing et développement durable	Nutrinor
M. Pascal Audibert	Groupe Sutton
Mme Jocelyne Boucher, relations avec la communauté	Produits forestiers Résolu